

CARENTAN Les MARAIS



GROS PLAN SUR L'USINE DES MAÎTRES LAITIERS DU COTENTIN



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**MAI
2018**



Jean-Pierre Lhonneur,
Maire de la commune nouvelle *Carentan les Marais*,
Maire délégué de la commune historique *Carentan*.

ÉDITO

Bienvenue dans ce nouveau bulletin municipal de Carentan les Marais qui me donne l'occasion de faire le point sur l'actualité du territoire de la commune nouvelle !

Une fois n'est pas coutume, je souhaite commencer par évoquer les finances de notre cité. En 2017, comme au cours des deux années précédentes, nous avons bénéficié des avantages attribués à toutes les collectivités ayant décidé de se regrouper à savoir un maintien intégral des dotations de l'état assorti d'une majoration de 5 % ainsi que des subventions à la hausse pour les investissements. Cette situation conjuguée avec la maîtrise des dépenses et la mutualisation du personnel avec la communauté de communes a permis d'obtenir un excédent de 2,5 millions d'euros. De ce fait, nous avons réalisé une grande partie des investissements sans recourir à l'emprunt, le solde ayant été financé par l'octroi de subventions. Au passage, il est important de préciser que des travaux ont été entrepris sur la totalité du territoire de Carentan les Marais. Autre point majeur à souligner : la dette de la ville est maintenant inférieure à la moyenne des villes de même importance. Elle a en effet baissé de 50 % en 10 ans et est passée de 12,7 millions à 6,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018. Si l'on y ajoute les six autres communes déléguées, elle atteint 7 millions à cette même date.

Dans un tout autre domaine, le recensement de l'ensemble de la population a été réalisé en début d'année. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais il semble que le nombre d'habitants soit resté stable par rapport à 2013, ce qui tendrait à signifier que la baisse continue depuis plusieurs années ait été enrayée. C'est toutefois un résultat un peu décevant si l'on considère le nombre de logements construits récemment mais force est de constater que beaucoup d'entre eux sont habités

par une seule personne, ce qui contribue à baisser la moyenne d'occupants par foyer. Il faudra donc sans doute attendre la fin des lotissements en cours pour voir notre population repartir à la hausse. L'attractivité de notre collectivité est néanmoins réelle puisque la vente de la totalité des nouvelles parcelles aménagées s'effectue en quelques mois. En conséquence, nous poursuivons cette politique d'aménagement sur la totalité du territoire à Carentan et dans les autres communes déléguées. La situation reste cependant critique en centre-ville où sont concentrés les logements vacants. Une bonne nouvelle toutefois, le programme de rénovation d'immeubles va bientôt pouvoir enfin démarrer. Il est financé par notre collectivité bien sûr mais aussi aidé par l'état, le département et la région. Nous pouvons seulement regretter qu'il ait fallu plus de trois ans de démarches pour pouvoir acquérir un ensemble important de 10 logements totalement inoccupés place de la République ! Mais la persévérance a payé et vous allez pouvoir voir enfin du changement dans cette partie de la ville...

Dernier point : au cours des prochains mois, en plus de nos missions habituelles, nous allons préparer avec nos voisins de Saint-Hilaire-Petitville, Catz et Brucheville la création de la nouvelle commune et surtout son organisation. Ce sera la dernière fusion de ce mandat. En effet, celles-ci ne sont pas autorisées moins d'un an avant les élections municipales !

Je vous souhaite une bonne lecture et vous incite vivement à participer ou à assister à toutes les manifestations culturelles, commémoratives et sportives qui vous seront proposées au cours des prochains mois.

Beau printemps et bel été à chacun d'entre vous !
Bien à vous,

J.-P. Lhonneur

INFOS PRATIQUES

Carentan les Marais

Les mairies

ANGOVILLE-AU-PLAIN

☎ 02 33 71 99 58
commune-angoville-au-plain@orange.fr
Jeudi de 10h30 à 11h30

BREVANDS

☎ 02 33 42 14 46
mairie.brevands@wanadoo.fr
Mercredi de 14h00 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h00

CARENTAN (siège social)

Boulevard de Verdun
50500 CARENTAN LES MARAIS
☎ 02 33 42 74 00 Fax 02 33 42 74 29
mairie.contact@carentan.fr
www.carentan.fr
du Lundi au Jeudi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45
Vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

HOUESVILLE

☎ 02 33 42 07 08
mairie.houesville@wanadoo.fr
Jeudi de 9h à 12h

SAINT-COME-DU-MONT

☎ 02 33 42 41 87
mairie.stcomedumont@wanadoo.fr
Mardi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

SAINT-PELLERIN

☎ 02 33 42 13 04
mairie.stpellerin@wanadoo.fr
Jeudi de 14h00 à 18h00

LES VEYS

☎ 02 33 42 17 86
commune-de-les-veys@wanadoo.fr
Mardi de 13h30 à 14h30

SOMMAIRE

Édito du Maire 2

Angoville-au-Plain 4

Brévands 5

Carentan 8

Vie de quartier : Le Père-Noël rue de l'Yser

CCAS 7

Houesville 8

Saint-Côme-du-Mont 9

Saint-Pellerin 10

Les Vays 11

Perspectives 2018 12

Environnement 13

Collecte des ordures ménagères

Zéro phyto



Carentan les Marais
Bulletin d'informations municipales
Mai 2018
www.carentanlesmarais.fr

Etat-Civil - du 1^{er} sept. au 31 déc. 2017 14

Décisions du conseil municipal 16

Gros plan
Maîtres Laitiers du Cotentin 20

Brasserie des Marais 22

Pierres en lumières 22

Teen's Break 23

Les Roses de la Manche

Sports

Trophée des sports 24

Boxe 25

Téléthon 2017

Agenda des manifestations 26

Directeur de la publication : Jean-Pierre Lhonneur. Responsable de la rédaction : Annie-France Fossard. Responsable de la conception : Audrey Hasley.

Ont participé à la rédaction : J.-P. Lhonneur, A.-F. Fossard, A.-S. Fossard, I. Anquetil, M.-J. Le Danois, E. Bagot, A. Hasley, O. Becquerelle, J.-M. Darthenay, M. Jean, A. Delavaux, C. Bacheley, M. Néel, J.-C. Haize, M.-C. Mignon, A. Lecouturier, Les Maîtres Laitiers du Cotentin, Brasserie des Marais, J. Miclot, M. Montigny.

Crédits photos : G. Lhonneur, A. Hasley, C. Delacoute, M. Blot, E. Bagot, M.-J. Le Danois, M. Châtelain-Cadet, A. Delavaux, SONORCOM, H. Lecollinet, Brasserie des Marais, B. Acher, A.-F. Fossard, Adobe Stock, Mairies déléguées d'Angoville-au-Plain, Brévands, Houesville, Service des Sports, J. Miclot.

Imprimerie : Le Révérend - Valognes

Angoville-au-Plain

L'ÉGLISE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN

UNE BELLE HISTOIRE DANS UN BEL ECRIN

L'église Saint Côme et Damien d'Angoville-au-Plain, monument historique en rénovation depuis 2004, mérite d'être visitée pour sa réfection de grande qualité mais également pour les faits qui s'y sont déroulés dans le cadre du débarquement de 1944.

Pendant trois jours, les 6, 7 et 8 juin 1944, de rudes combats ont eu lieu au cœur de la commune d'Angoville-au-Plain.

L'église et son clocher étaient occupés par les Allemands pour surveiller le marais. Le village ayant changé de main, l'église fut transformée en hôpital où pas moins de 80 soldats américains et allemands furent soignés par Robert Wright, infirmier, et Kenneth Moore, brancardier, qui faisaient partie du 501^{ème} Régiment d'Infanterie de la 101^{ème} Division Aéroportée. Durant la bataille, si l'église demeura un îlot de paix protégée par la Croix rouge où les blessés étaient soignés indifféremment de leur camp, elle subit de nombreux dégâts.



Les bancs de l'église gardent la trace du sang des soldats blessés



Stèle en hommage aux deux vétérans Robert Wright et Kenneth Moore



Le vitrail « Au parachutiste »

En 2014, l'association « Sauvegarde de l'église d'Angoville-au-Plain » fut créée. Depuis lors, et grâce à de nombreux donateurs et à l'existence de cette association, la restauration avance : la porte principale a retrouvé sa beauté du 18^{ème} siècle, le vitrail « Au parachutiste » témoigne de l'histoire de cette église, la restauration et préservation des bancs de l'église, d'une partie des planchers, du dôme des fonts baptismaux, des maçonneries de l'accès au clocher, de deux autels sont également réalisées. Huit vitraux ont été installés et la mise en sécurité du beffroi a permis la remise en place de la cloche. En 2018, la maçonnerie de la façade sud sera réalisée.

N'hésitez pas à aller découvrir cette superbe église située au cœur du village d'Angoville-au-Plain.

100 ANS DU DOYEN ET REPAS DES AÎNÉS

A l'occasion du traditionnel repas des aînés, le 19 novembre 2017, la municipalité a mis à l'honneur le centenaire de la commune : M. Eugène Marie qui a pris ses 100 printemps le 7 novembre 2017.

Il était entouré, à cette occasion, de sa famille, de ses amis et des aînés de la commune historique de Brévands ainsi que de notre conseillère départementale, Mme Le Goff. Les convives ont apprécié le repas préparé par la cuisine centrale et servi par des jeunes de la commune. L'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur, animé par Béatrice Leforestier.

Malheureusement, Eugène nous a quittés le 7 février dernier. Nous exprimons notre profonde sympathie à sa famille.

NOËL DES ENFANTS

Comme chaque année, le Père Noël, invité par le Comité des Fêtes, est descendu à Brévands pour récompenser les enfants bien sages. Une pièce de théâtre, jouée par les « Joyeux Colibris », a animé l'après-midi du 10 décembre 2017.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

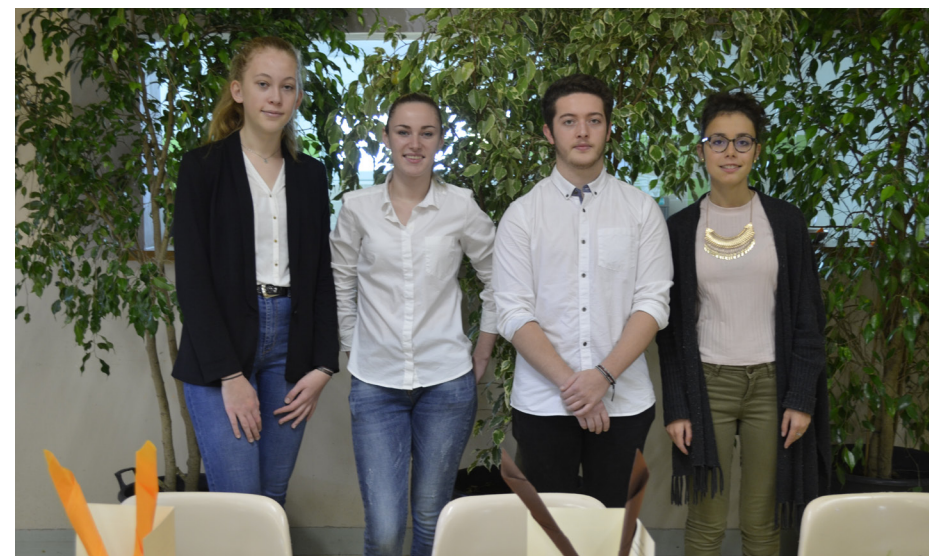
Nombre d'habitants : à l'issue d'un premier calcul, nous serions 311 habitants à Brévands.

Merci à tous d'avoir réservé un accueil chaleureux à notre agent recenseur, Julie.

Brévands



Eugène entouré de : (à sa gauche) Mme Le Goff Maryse, (à sa droite) M. Darthenay Jean-Marc, Mme Féron Jacqueline, doyenne de la commune, (debout) M. Prioux Maurice, Mme Annie-France Fossard, M. Baudry Robert, Mmes Bacheley Chantal et Catherine Catherine.



Remerciements à Solène, Bérénis, Geoffrey et Laura pour avoir servi les aînés lors du repas annuel.

VOEUX DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Le samedi 6 janvier 2018, Monsieur le Maire délégué de Brévands présentait ses vœux à la population, entouré de ses collègues et élus de la commune. Après avoir remercié les présents, il a rappelé les travaux effectués en 2017, en grande partie grâce au soutien des équipes techniques de Carentan Les Marais.



Chantal BACHELEY, Adjointe

Vie de quartier

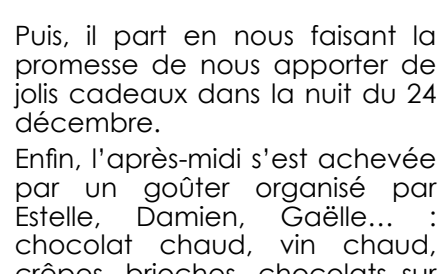
Le Père Noël de la rue de l'Yser

Depuis 2013, le quartier organisait un goûter de Noël.

Dans l'après-midi du 23 décembre 2017, les enfants, les parents, les voisins, les amis... se sont réunis pour accueillir le Père Noël chargé de confiseries.

Les enfants attendent le Père Noël avec impatience.

S'en suivent la distribution des bonbons, la pose photo pour les petits et les grands et la promenade très attendue en traîneau magique.



Puis, il part en nous faisant la promesse de nous apporter de jolis cadeaux dans la nuit du 24 décembre.

Enfin, l'après-midi s'est achevée par un goûter organisé par Estelle, Damien, Gaëlle... : chocolat chaud, vin chaud, crêpes, brioches, chocolats sur un fond musical de chants de Noël près du grand sapin.



Et vous, avez-vous des événements dans votre quartier ?

Mary-Jane Le Danois,

Conseillère municipale, avec la participation d'Estelle Bagot

CCAS

UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS EN PROJET

La commune de Carentan les Marais, sensible à l'insertion et aux problèmes d'emploi des jeunes, constate que ce public rencontre des difficultés pour trouver un emploi en raison notamment de l'absence de possibilités de logement autonome. De plus, de nombreuses entreprises font part de leur difficulté de recrutement et de leur besoin d'accueillir des jeunes en apprentissage. C'est ainsi que le projet d'un foyer de jeunes travailleurs est apparu nécessaire pour que les

bénéficiaires puissent disposer de moyens d'animation et d'accompagnement social.

En juillet 2017, la commune de Carentan les Marais décide donc de l'acquisition d'un immeuble situé au cœur de la ville, en vue d'y accueillir ce foyer.

Afin de permettre à ces jeunes de bénéficier de conditions d'hébergement attractives, Manche Habitat procédera à la réalisation des travaux et conventionnera avec le CCAS

de Carentan les Marais pour la location et la gestion des locaux.

Les premières esquisses ont été présentées en mars 2018, elles prévoient dix-neuf studios, quatre chambres, une salle de rencontre avec ordinateurs, une buanderie et un aménagement extérieur invitant à la convivialité.

L'ouverture de ce nouvel équipement peut être raisonnablement attendue au cours de l'année 2019.



Vue intérieure de l'immeuble à réhabiliter



Façade de l'immeuble située Place du Grand Valnoble
[http://ville-carentan.fr/image_signature_mail/actualitefutur.png]

RETOUR SUR LE NOËL DU CCAS

Le mercredi 13 décembre 2017, l'arbre de Noël du Centre d'Action Sociale a rencontré, comme chaque année, un vif succès. Accompagnés de leurs parents, 99 enfants ont participé dans une ambiance des plus joyeuses au spectacle interactif du « Professeur Totoche et le Père Noël ». Cette animation,

où se mêlent les arts du théâtre et de l'humour, du chant, de la musique, de la danse, du mime et où se succèdent une multitude de jeux et d'histoires invraisemblables, a réjoui petits et grands. A l'heure du goûter, le Père Noël a fait son apparition avec sa hotte pleine de cadeaux et de friandises.

L'émerveillement des enfants était plus que palpable lors de la distribution.

Monsieur L'honneur, Maire et Président du CCAS, est venu saluer la joyeuse assemblée et lui a souhaité de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le CCAS souhaite associer les familles à l'organisation du goûter de Noël. Cette année une dizaine de familles se sont proposées pour aider à mettre en place les tables et à décorer la salle des fêtes, qu'elles en soient remerciées. Des remerciements chaleureux également aux bénévoles, aux membres du CCAS et aux employés de la ville de Carentan pour leur participation à l'organisation de cette manifestation.

Françoise Alexandre,
Adjointe,
Vice Présidente du C.C.A.S.



Où en sont les travaux qui étaient prévus pour 2017 :

Église : la réfection des plâtres, peintures intérieures et la mise en place de projecteurs extérieurs ont été réalisées.

Monsieur Didier Digne, de l'entreprise Avallon, a proposé à la commune de Houesville de compléter les travaux de restauration intérieure par la rénovation du crucifix et sa mise en place sur « une perque » dans les voûtes du chœur ainsi que la restauration des grilles du Maître hôtel, sans facturation supplémentaire.

Merci à l'entreprise Avallon d'avoir permis à notre église de retrouver son agencement d'autrefois.



Réverbère : pose de prises électriques étanches sur 6 réverbères pour les illuminations.

Ordures Ménagères :

A noter : lorsqu'un mardi est férié, vous pouvez vous reporter au calendrier distribué par la Communauté de Communes pour connaître le jour de report de la collecte.

Communiqué de la commission environnement de la Communauté de Communes, qui est la seule à posséder la compétence dans ce domaine

Afin de mieux maîtriser les coûts du service des ordures ménagères et d'améliorer les conditions de travail et de sécurité routière des équipes effectuant ce ramassage, des bacs collectifs de 660 litres ont été mis à votre disposition dans différents points du village.

Désormais, nous vous remercions de bien vouloir y déposer vos ordures ménagères non recyclables (après un tri sélectif habituel, pour les encombrants directement à la déchetterie).

Nous vous remercions par avance de votre collaboration pour la préservation de notre cadre de vie à tous.



Vue du pont SNCF PN100, en direction de Saint-Côme-du-Mont

Taille des haies : les services de l'EDF et du téléphone (fixe) nous demandent de rappeler aux personnes qui sont concernées, qu'elles sont tenues de tailler les haies qui leur appartiennent sur les zones de passage des câbles afin d'éviter toutes coupures intempestives du réseau lors des épisodes météorologiques violents.

Entretien des abords :

En raison de la nouvelle législation concernant l'interdiction de désherbants polluants, les communes n'ont plus le droit d'utiliser ce type de produit sur la voie publique.

Malgré les tontes et désherbages réalisés par l'employé communal, il est demandé à tous les riverains, dans la mesure de leurs possibilités, de veiller à l'entretien des abords de leur lieu d'habitation.

Communication : notre doyen en âge nous a quittés : Monsieur Eugène Enot est décédé le 30 janvier 2018 dans sa 98^{ème} année. Ce vieux Monsieur au sourire espiègle et au regard malicieux ne nous contera plus ses histoires d'un autre temps souvent très drôles et instructives sur la vie telle qu'elle se déroulait autrefois dans nos campagnes.

Informations diverses :

Cette année, les marais ont été particulièrement blancs, dans la durée et dans les niveaux atteints, notre village aurait pu s'appeler HOUESVILLE sur MER. Souhaitons qu'un radieux soleil fasse réapparaître la prairie pour la période de la mise au marais.

Michel Jean,
Adjoint

Date à retenir

Commémorations :

Cérémonie du 8 mai à 11h au monument aux morts.

Informations Saint-Cômaises

Le 15 octobre 2017, c'est autour d'un repas préparé par M. Valognes (traiteur à Isigny-sur-Mer) que nos aînés se sont retrouvés. Une soixantaine de personnes ont répondu présentes à ce repas animé par Sylviane. Cette animation leur était offerte par le comité des fêtes et l'association Sport and Côme.



Le soleil aussi était au rendez-vous



Chacun son tour on pousse la chansonnette !



Même Madame le Maire délégué a joué le jeu.

Le 10 décembre 2017, à 14h, nous avons fêté l'arrivée du Père-Noël dans notre commune. En l'attendant les enfants ont assisté et participé à un spectacle de magie animé par Maryline Fossey, venue de Saint-Lô. L'après-midi s'est terminée autour d'un goûter.



Une vingtaine d'enfants étaient présents.



Certains ont même participé.



Et enfin, l'arrivée du Père Noël avec ses cadeaux.

Dates à retenir

Course à pied :

Organisée par Sport and Côme le 20 mai 2018

Commémorations du Débarquement :

Le 3 juin 2018 à 11h

Fête de la musique :

Organisée par le comité des fêtes le 22 juin 2018

Méchoui :

Organisé par le comité des fêtes et l'association Sport and Côme le 16 septembre 2018

Repas des aînés :

Le 14 octobre 2018

Noël des enfants de Saint-Côme-du-Mont :

Le 15 décembre 2018

Anne Delavaux,
Adjointe

Saint-Pellerin

Repas des Aînés



Comme à l'accoutumée, le samedi 11 novembre 2017 a eu lieu le repas des aînés en présence des doyens : Madame Guilbert Nelly et son époux Monsieur Guilbert Joseph.

A l'issue de la messe célébrée en l'église de Sainteny, les aînés, les anciens combattants et les élus se sont retrouvés au monument aux morts de Saint-Pellerin pour commémorer l'Armistice du 11 novembre.



Ensuite, tout le monde s'est rendu à la salle des fêtes pour le vin d'honneur et le repas.

C'est l'Orchestre Natur'L qui a animé cette après-midi festive.

Une journée particulièrement appréciée par tous.

Le rendez-vous est donné pour le 11 novembre 2018.

Noël



Le 22 décembre, l'association Les Veys Loisirs et la municipalité ont organisé un arbre de Noël pour les 35 enfants de moins de 10 ans présents à la salle des fêtes décorée pour l'occasion par les bénévoles. Le ventriloque et illusionniste MAGIC CHARLY a enchanté l'assistance pendant plus d'une heure.

Les Veys

Grâce aux dons des commerçants et particuliers une tombola a été proposée aux parents et grands-parents ainsi que des boissons et des gâteaux.

La soirée s'est terminée par l'arrivée du père Noël chargé de nombreux cadeaux.

Vœux

Comme tous les ans, le conseil municipal a présenté ses vœux à la population en présence de Jean-Pierre Lhonneur, Pascal Marie et des représentants des communes déléguées.

Au cours de cette soirée le maire a fait part des différents travaux réalisés au cours de l'année et surtout a annoncé la bonne nouvelle concernant le site Lanquetot qui va être acquis par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Le conseil régional accorde une subvention pour effectuer les études nécessaires à cette acquisition.

De nombreux habitants étaient présents à cette soirée bien sympathique qui se termina autour du verre de l'amitié.



Date à retenir

Méchoui et Vide-grenier :

Organisés par Les Veys Loisirs le 17 juin 2018

Départ à la retraite de Luc Lecheminant

Le vendredi 26 janvier, à la salle des fêtes de Les Veys les membres du syndicat d'eau de la presqu'île organisaient un pot pour le départ en retraite de Luc. Les anciens membres du bureau, les conseils municipaux, les responsables de la SAUR, la famille et ses nombreux amis étaient présents.



Luc et sa compagne ont reçu de nombreux cadeaux bien mérités après 32 années passées comme fontainier au syndicat.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et d'excellents toasts fournis par la cuisine centrale.

Jean-Claude HAIZE,
Maire délégué

Arbre de Noël

Le vendredi 15 décembre 2017, un arbre de Noël pour les enfants âgés de 0 à 12 ans a été organisé par la municipalité et l'association « Sports et Loisirs ». Une quarantaine d'enfants

accompagnés de leurs parents ont répondu présents à cette invitation.

La soirée a débuté par une pièce de théâtre animée par la troupe de théâtre amateurs

« Les Joyeux Colibris ». Un goûter a été servi aux petits ainsi qu'aux adultes.

Chaque enfant est reparti ravi de cette soirée avec des confiseries et un cadeau.



Date à retenir

Vide-grenier :

Le 19 août 2018 sur le parking du musée

Michel Néel
Maire délégué

Perspectives 2018

A Angoville-au-Plain :

Le monument aux morts et la façade sud de l'église seront rénovés.

A Brévands :

- Achèvement des travaux de voirie rue de l'Eglise.
- Rénovation du Monument aux Morts.
- Installation d'un paratonnerre et d'un coq sur le clocher de l'église.

A Carentan :

- Le déplacement des portes à flots étant effectif depuis le début de l'année, la révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux va permettre la relance du programme de réhabilitation de l'ancien site Gloria.
- La rénovation des aménagements intérieurs du cinéma « Le Cotentin » et sa mise en accessibilité devraient débuter au cours de l'été 2018, apportant ainsi un meilleur confort aux spectateurs.
- Le parking situé à proximité de la salle du Haut-Dick sera entièrement réhabilité pour faire place à un aménagement paysager.



- Le cabinet de radiologie va être transféré dans l'enceinte de l'hôpital après la rénovation d'un de ses bâtiments rue Qui Qu'en Grogne. La salle des fêtes et son hall seront rénovés et la façade mise en valeur.

A Houesville :

- Après la taille et la coupe des arbres réalisées (cimetière, Place de l'église et

Carentan les Marais

Boujamet) la remise en état du marais du Pommier après la saison 2017 est prévue au mois d'avril.

- Le monument aux morts sera rénové : réfection des parties en granit, métalliques et des inscriptions.
- Sur l'église, des travaux sur le clocher au niveau des « abats sons » viendront améliorer son étanchéité lors des pluies et par forts coups de vents
- Un portail métallique va être installé au cimetière et la borne incendie de la croix Pan va être remise en état.

A Les Veys :

- La commune, par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, se porte acquéreur de l'ancien site Lanquetot. Des études techniques (pollution, amiante...) et de réurbanisation devraient être lancées au cours de l'année 2018.



- La route de Coquebourg verra son revêtement renouvelé, le monument aux morts sera rénové et des menuiseries neuves seront installées dans le logement de l'école des filles.

A Saint-Côme-du-Mont :

- Des sanitaires publics vont être aménagés pour répondre aux attentes actuelles.
- Des menuiseries dans un logement et la porte de la salle des mariages vont être changées.
- La couverture de l'atelier communal vient d'être refaite dans sa totalité.
- Des travaux de rénovation énergétiques devraient être engagés au cours de l'année dans le logement communal jouxtant la mairie.

A Saint-Pellerin :

- Les dernières menuiseries du bâtiment de la mairie vont être changées.
- L'enrobé de la rue de l'Amiral Touraille va être renouvelé.
- Un nouveau portail et une clôture seront mis en place dans le cimetière.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes a apporté quelques modifications qui ne concernent pas toutes les communes déléguées.

Saint-Côme-du-Mont, Angoville-au-Plain et Houesville : collecte du **mardi**

Brévands, Les Veys et Saint-Pellerin : collecte du **mercredi**

Carentan : se reporter à la carte déposée dans vos boîtes aux lettres et consultable dans les actualités du site internet www.carentanlesmarais.fr

La Communauté de Communes a établi un calendrier 2018 qui vous permet de visualiser les reports de collecte en cas de jours fériés.

Ce calendrier est disponible sur le site internet www.ccbdc.fr, rubrique «Environnement», page «Ordures ménagères». Renseignements au 02.33.71.25.16

ZÉRO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, seule arme fatale sur les mauvaises herbes.

Ces dernières s'immiscent dans les moindres fissures des trottoirs, s'installent dans les pavés, s'invitent dans les massifs et aux pieds des arbres et aucun quartier n'y échappe.

C'est une vraie préoccupation pour la population mais aussi pour la commune qui souhaite et recherche toutes les solutions pour atténuer au maximum l'image renvoyée par ces herbes envahissantes.

En 2017, la commune a fait l'acquisition de deux brûleurs thermiques, cette méthode détruit instantanément les mauvaises herbes, mais les passages doivent être fréquents et accompagnés d'un balayage régulier. Malgré les efforts fournis par les employés municipaux, le désherbage « mécanique » ne peut atteindre le niveau de performance du

désherbage « chimique ». Une nouvelle organisation doit être mise en place dans les futurs aménagements afin d'éviter les joints ou les bordures non collées et privilégier les revêtements d'un seul tenant, limitant ainsi l'apparition de ces mauvaises herbes.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les particuliers, et donc les espaces privés, ne pourront plus faire l'objet de traitement phytosanitaire, il va donc falloir apprendre à tolérer ces herbes, la préservation de notre environnement est à ce prix.

Ces mauvaises herbes ont également des vertus qu'il ne faut pas oublier, ce sont des précieux auxiliaires contre la pollution et elles attirent les coccinelles, les abeilles, les papillons.

La préservation de l'environnement est l'affaire de tous et nous devons accepter que nos rues, trottoirs et places accueillent une nature conquérante, laissant parfois une image « moins nette », sauf à ce que chacun sorte la binette.



Sébastien Lesné,

Conseiller municipal délégué,
Responsable du comité Vie quotidienne

Etat-Civil

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017
- Angoville-au-Plain

Néant

- Carentan

Naissances

- Le 12.09.2017 Lucas ACHER GUELLE

Le 19.09.2017 Juliette PHILIPPE LAINEY

Le 19.09.2017 Raphaël CRIQUET

Le 02.10.2017 Lino LAVARDE

Le 04.10.2017 Alizéa ABRAZARD

Le 19.10.2017 Iliyane MADI BACO

Le 26.10.2017 Louna SAÏDANI
- Le 01.11.2017 Mélissa DOSSIER

Le 16.11.2017 Alicia LEBATTEUX

Le 23.11.2017 Mily WALTON-DIXON

Le 12.12.2017 Arthur CAUCHARD

Le 28.12.2017 Aïden HENRY LOQUET

Le 29.12.2017 Victoire VEISS

Mariages

- Le 02.09.2017 Fabrice AUBERT, employé de restauration et Valérie SEBIRE, assistante administrative

Le 09.09.2017 Xavier COLLAERT, technicien et Cathy DUTERTE, aide médico psychologique

Le 09.09.2017 Claude AVOINE, retraité et Geneviève LELOUEY, retraitée

Le 28.10.2017 Sébastien POTIER, sans profession et Sandra NAIRAT, mère au foyer

Le 28.10.2017 Serge PETIT, chauffeur routier et Annick MESNAGE, agent de service hospitalier

Le 11.11.2017 François VAN DUYSE, assureur et Sandra FRANÇOISE, assureur

Le 18.11.2017 Dany DE SAINT-DENIS, conducteur d'engins et Tatiana HUE, agent de service hospitalier

Le 15.12.2017 Yves HULMER, agent ENEDIS et Anne-Marie FAFIN, employée ADMR

Le 30.12.2017 William PERROT, chauffeur livreur et Virginie BOULLEN, préparatrice en pharmacie

Décès

- Le 02.09.2017 Marcel PERRON

Le 03.09.2017 Pauline STEWART

Le 14.09.2017 Marie-Jeanne FAFIN, veuve DUMOTTIER

Le 19.09.2017.Guy PERGEAUX

Le 23.09.2017 Charles CAILLET

Le 25.09.2017 Géraldine DELALLEAU

Le 27.09.2017 René BATAILLE

Le 29.09.2017 Louis LEGIGAN

Le 05.10.2017 Marie-Thérèse MAHEUX

Le 06.10.2017 Rolande JEAN, épouse RICOUL

Le 17.10.2017 Lucienne DUPARC, veuve DE RYCKE

Le 24.10.2017 Marcel MICHELET

Le 26.10.2017 Pierrette LEFEVRE, veuve GASLONDE

Le 09.11.2017 Valentin SIMON

Le 09.11.2017 Jean-Yves DERRIEN

Le 12.11.2017 Jean MARTIN

Le 16.11.2017 Serge ALLIX

Le 22.11.2017 René LECONTE

Le 22.11.2017 Marie-Cécile COMMENCHAIL, veuve PIERRE
- Le 30.11.2017 Lucien LESAGE

Le 04.12.2017 Françoise TARIN, épouse ROBERT

Le 05.12.2017 Guy TRAISNEL

Le 06.12.2017 Régis YONNET

Le 06.12.2017 Jacqueline JOSSE, épouse LESAGE

Le 07.12.2017 Eugénie DIGUET veuve LELOUTRE

Le 11.12.2017 René PARIS

Le 18.12.2017 Bernard VASSAL

Le 22.12.2017 Christiane LAVELATTE, veuve LEFEBVRE

Le 22.12.2017 Alfred VALLEE

Le 23.12.2017 Justine BURNOUF

Le 24.12.2017 Madeleine COUBRUN, veuve LENAUVETIER

Le 25.12.2017 Odile LAISNE, épouse SEVESTRE

Le 25.12.2017 Georges CAYLA

Le 27.12.2017 Jean DE BONFILS

Le 27.12.2017 Jeannine GICQUEL, veuve MONNIER

Le 28.12.2017 Alexandre QUESNOT

Le 30.12.2017 Gabriel BILLY

Le 30.12.2017 Denise LACHEVRE, veuve RUFFIER

Etat-Civil

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017
- Brévands

Naissance

- Le 26.12.2017 Chloé FRANCOIS

Décès

- Le 02.10.2017 Maurice FERON

Le 15.10.2017 Germaine MONTROT Y épouse LORANT
- Le 25.12.2017 Marie-Thérèse MARIE

- Houesville

Mariage

- Le 15.09.2017 Olivier MARTIN, comédien et Mathilde HENNEGRAVE, comédienne

Décès

- Le 12.12.2017 Jean-Marie PERRINE

- Les Veys

Naissances

- Le 08.09.2017 Fabian BUSH

Le 22.12.2017 Leyla GERMAIN ANGER
- Le 31.12.2017 Lily POREE

Décès

- Le 12.10.2017 Yolande DOURLLEN
- Le 11.11.2017 Jean LEBARBIER

- Saint-Côme-du-Mont

Naissance

- Le 15.09.2017 Elias PLAETVOET

- Saint-Pellerin

Néant

Décisions du Conseil Municipal

Réunion du jeudi 14 septembre 2017

Contribution au fonds de solidarité pour le logement 2017 (FSL)

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion pour 2017 de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement. Ce fonds permet d'accompagner les familles lors de l'accès dans un nouveau logement ou de leur permettre de se maintenir dans leur logement. Ce dispositif permet également de lutter contre la précarité énergétique et d'aider au paiement des dettes d'eau. La contribution est de 0.80 € par habitant soit 6 771,20 € pour Carentan les Marais.

Fusion entre le Centre Hospitalier de Carentan les Marais et l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont. Avis.

La fusion se fera par transfert de l'autorisation d'exercice des 31 lits de l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont sur l'EHPAD de Carentan les Marais. Le conseil de surveillance de l'Hôpital de Carentan les Marais et le conseil d'administration de l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont ont donné leur accord. Sur ce rapport, le conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion le 1^{er} janvier 2018.

Cession d'une parcelle de terrain non constructible.

Il s'agit du terrain cadastré ZC n° 113 et 115 pour partie, situé en zone naturelle de la Z.A. des Oziers. Sur ce rapport et avis défavorable de la commission Finances, le Conseil Municipal se prononce contre la cession de cette parcelle (4 abstentions).

Cession d'une parcelle de terrain non constructible

Il s'agit du terrain cadastré ZB n°36, situé dans le secteur de l'aire d'accueil des gens du voyage, lieu-dit Marais de Blacot à Carentan et pour lequel une cession partielle a déjà été décidée. Sur ce rapport et avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de la cession de ce terrain non constructible au prix de 1 € le m², les frais de bornage et les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

Modification du Plan de composition et du règlement du Lotissement « Clos Bataille

Le plan de composition et le règlement du lotissement « Clos Bataille 2 » portaient sur 33 lots libres et 2 macro-lots pour des constructions groupées (minimum 3 logements par lot). Aucun promoteur n'a souhaité se positionner sur ces macro-lots. Monsieur le Maire propose de convertir les deux macro-lots en lots libres conservant les mêmes surfaces de plancher. Le Conseil Municipal donne son accord sur les modifications et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de modification au permis d'aménager.

Intégration de la voirie des lotissements dans le domaine public communal et dénominations.

Le Conseil Municipal décide le classement dans la voirie communale, des voies des lotissements suivants :

- rue du Haut Pays et du Vieux Lavoir (lotissement nouveau quartier), 385 ml
- rues du lotissement Clos Bataille 2 532ml ;

Il décide de dénommer les deux rues du lotissement Clos Bataille 2 : rue Raymond Abdon et rue Fernand Morin.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Les Veys.

Le service d'assainissement collectif de Les Veys dessert 120 abonnés domestiques et concerne les rues de la Fontaine, de l'Eglise et le lieu-dit La Blanche, ce qui représente 4,615 kilomètres de réseau d'eaux usées. L'année 2016 enregistre une augmentation des volumes facturés de plus de 7,58 %, pour s'établir à 9 309m³. Les tarifs applicables Voir Tableau 1.

Vente de pavés de rue

Suite aux travaux d'aménagement effectués dans le centre-ville, la ville dispose d'un stock de plus de 1 000m² de pavés de rue dont elle n'a pas l'utilité. Un artisan local se propose d'acheter une partie de ces pavés au prix de 25 € TTC le m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la cession de 1 000m² de pavés de rue, autorise Monsieur le Maire à procéder à une publicité pour adjudication via des journaux d'annonces légales et à procéder à la vente au candidat ayant présenté le meilleur prix étant entendu que ce dernier ne pourra être inférieur à 25 € TTC le m².

Autorisation d'occupation du domaine public au profit de l'Union des Commerçants- Braderie annuelle.

Depuis de nombreuses années, l'Union Commerciale, Artisanale, Industrielle du Pays Carentanais organise une grande braderie sur le domaine public. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, l'UCAIPC sollicite une exonération de redevance d'occupation du domaine public communal à l'occasion de cette manifestation. Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal décide d'exonérer l'UCAIPC de la redevance d'occupation du domaine public, autorise l'UCAIPC à percevoir directement auprès des commerçants les

Tableau 1

Rémunération du service	Au 1 ^{er} janvier de l'exercice. Année N	Au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport N+1
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT /an) Abonnement	30 €	27,27 €/m ²
Part proportionnelle au m ³ consommé	2,10 €/m ³	1,91 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes Taux de TVA (0 ou 10 %)	0 %	10 %
Redevances /modernisation des réseaux de collecte	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³
VNF rejet	0 €/m ³	0 €/m ³
Autres	0€/m ³	0 €/m ³

droits de participation liés aux frais de gestion et d'organisation de cette braderie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'UCAIPC.

Modification des statuts du SDEM et extension du périmètre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des grandes lignes du projet de réforme des statuts du SDEM, décide d'accepter cette modification et d'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM au 1^{er} janvier 2018.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – transfert de la perception au SDEM.

Admission en non-valeur - Créances irrécouvrables.

Le percepteur n'ayant pu procéder au recouvrement de titres en raison de carence des débiteurs, le Conseil Municipal décide d'admettre les sommes suivantes :

- en non-valeur 2 001,61 € (budget eau et assainissement), 475 € (budget principal)
- et en créances éteintes 4 765,12 € (budget eau et assainissement) et 325 € (budget principal).

Recensement de la population 2018

Carentan les Marais, commune nouvelle a été affectée à un groupe qui fixe les années où vont être réalisées les enquêtes quinquennales de recensement. Ainsi le recensement aura lieu les années se terminant par 8 ou par 3 soit 2018 pour le premier recensement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'arrêté de désignation du coordinateur communal, décide le recrutement de 15 agents recenseurs, arrête les conditions de leur rémunération et autorise le Maire à signer les contrats de travail.

Tableau des emplois. Modifications.

Le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} novembre 2017 d'un emploi d'attaché territorial à temps complet en vue du recrutement d'un chargé de communication. Le/la chargée de communication sera en charge avec Sébastien Lesné de l'organisation des cérémonies commémoratives ainsi que de l'événementiel mais il/elle devra travailler sur la communication à l'échelle du territoire de la commune nouvelle, afin de faire connaître les richesses de celui-ci.

Logements de fonction des agents communaux.

La mise à disposition d'un logement est un avantage en nature soumis à cotisations et est imposable. Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation..) doivent être acquittées par l'agent.

Concession de logement pour nécessité absolue de service. Voir Tableau 2.

Production d'un film sur le débarquement-Participation financière.

Monsieur le Maire informe que Catherine et Pascal Vuong ont pour projet la production et la réalisation d'un film sur le débarquement .Ce film sera centré sur le thème des parachutistes à Carentan les Marais et tout au long de la libération de l'Europe. Monsieur et Madame Vuong prévoient de réaliser un long métrage dans lequel ce court-métrage sera intégré. Il est proposé de participer financièrement à ce projet en attribuant une subvention d'un montant de 60 000 € répartie sur les exercices 2017 et 2018. Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal (6 abstentions) décide de participer financièrement à ce projet en attribuant une subvention de 30 000 € sur l'exercice 2017 et de 30 000 € sur l'exercice 2018 et autorise le Maire à signer la convention.

Question complémentaire

Convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie à la commune de Brucheville. Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à la commune de Brucheville de Madame Francoise Greciet et autorise le Maire à signer la convention. Information : Dévolution des marchés passés en procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au maire par délibération du 19 janvier 2017 : réalisation d'une étude pour l'extension du réseau d'assainissement de Saint-Côme-du-Mont. Après analyse des propositions, l'offre du cabinet SIBEO a été retenue pour un coût de 5 650 € HT (6 780 € TTC).

Réunion du 7 décembre 2017

Installation de Madame Christine Dieulangard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Anne-Marie Rotrou et Monsieur Xavier Pareau. Monsieur Pareau ayant été élu à Carentan sur scrutin de liste, il convient de le remplacer. Madame Christine

Tableau 2

Emplois	Logement
2 concierges de la mairie	Deux logements sis impasse du Collège
Gardien du complexe sportif Stade Alphonse Laurent	Un logement situé route de Périers
Gardien de la salle des fêtes	Un logement situé rue Saint Germain
Gardien du cimetière	Un logement situé 35 rue de l'Abreuvoir

Dieulangard, suivante sur la liste conduite lors des dernières élections est donc installée à la place de Monsieur Pareau.

Désignation du Président de la commission communale pour l'accessibilité

Monsieur Xavier Grawitz est désigné par le Conseil Municipal pour présider la commission communale pour l'accessibilité, en remplacement de Monsieur Pareau.

Création d'une nouvelle commune nouvelle

Les communes de Catz et de Saint-Hilaire-Petitville ont délibéré favorablement sur leur volonté de rejoindre la commune nouvelle de Carentan les Marais. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la création de la commune nouvelle dont le périmètre est formé par les Communes d' Angoville-au-Plain, Brévands, Carentan, Catz, Houesville, Les Veys, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville et Saint-Pellerin (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 de 10 020 habitants).
- fixe le siège de la commune nouvelle à la mairie de Carentan ;
- décide que cette création soit effective à compter du 1^{er} janvier 2019
- dénomme la commune nouvelle « Carentan les Marais »

- fixe la composition du Conseil de la Commune Nouvelle à la totalité des Conseillers Municipaux des communes précitées jusqu'au prochain renouvellement général en 2020.

- décide que tous les budgets annexes des Communes soient repris par la Commune Nouvelle

- désigne le Trésorier de Carentan les Marais en qualité de comptable assignataire de la Commune Nouvelle

- désigne M. Jean-Pierre Lhonneur, Maire de Carentan les Marais en qualité de responsable des mesures conservatoires et urgentes de la Commune Nouvelle.

Tarifs eau et assainissement 2018

Après avis de la commission Finances, le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement avec une hausse de 1 % par rapport à 2017 :

- eau : abonnement, 20 € ; frais ouverture/fermeture, 30 € ; 1^{ère} tranche (0 à 6 000m³), 0,6488 € ; 2^{ème} tranche (+ de 6 000m³) 0,5516 €

- assainissement USEE : abonnement, 14 € ; 1^{ère} tranche (0 à 6 000m³), 1,8037 € ; 2^{ème} tranche (de 6 001 à 12 000m³) 1,3528 € ; 3^{ème} tranche (de 12 001 à 24 000m³), 1,2627 € ; 4^{ème} tranche (plus de 24 000m³), 1,0822 €.

Vente d'herbe 2017

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'herbe des parcelles communales :

- commune déléguée de Houesville à

Madame Martine Lancre au tarif de 92 €

- commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont à M. et Mme Michel Mauger au tarif de 665 €

- commune déléguée de Les Veys à l'E.A.R.L de la Gonivière au tarif de 557 €.

Commune déléguée de Houesville : redistribution des droits de marais.

Après rapport de M. Brotin, maire délégué de Houesville et avis favorable de la commission finances , le Conseil Municipal confirme la redistribution des droits de marais aux habitants de la commune déléguée de Houesville tant qu'une nouvelle délibération ne vient pas l'annuler et fixe le montant annuel de la redistribution à 35 € à tout propriétaire ou locataire d'une habitation principale et 15 € à tout propriétaire d'une résidence secondaire.

Commune déléguée de Brévands : redistribution des droits de grèves et commission versée au garde.

Le Conseil Municipal fixe le montant annuel de la commission du garde à 1,60 € par droit pour les droits vendus par celui-ci et les frais administratifs à 1,10 € par propriétaire. Il décide le reversement de la commission due au garde et la redistribution chaque année des droits de grèves perçus par la commune aux propriétaires de ces droits, soit pour chaque propriétaire la somme de 14,30 € pour le 1^{er} droit et 15,40 € pour les droits suivants selon les tarifs en vigueur.

Concours du receveur Municipal : attribution d'indemnité.

Le Conseil Municipal demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame Nadine Stourm, receveur municipal.

Rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018

Sur le rapport de Mme Fossard qui informe que les conseils d'école des groupes scolaires des Hauts Champs et Les Roseaux se sont prononcés à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours, le Conseil Municipal décide la modification du rythme de la semaine scolaire avec un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018.

Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée ZD N°29 pour l'implantation d'une activité artisanale.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Duval souhaite acquérir la parcelle ZD n°29 pour pouvoir y installer son activité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue (7 abstentions et 21 contre) demande la modification du PLU afin de permettre l'implantation d'une entreprise et autorise Monsieur le Maire à saisir les services de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin compétente en la matière.

Décisions du Conseil Municipal suite

Lotissement « La Vigne » à Angoville au Plain : renoncement à l'emplacement réservé sur le lot n°2.

Face aux contraintes que représente cet emplacement réservé pour la construction sur le lot n°2 et compte tenu de l'accessibilité depuis la route départementale de la parcelle, le Conseil Municipal renonce à l'emplacement réservé pour la commune sur le PLUI sur la parcelle 010 section B n° 284 et autorise Monsieur le Maire à demander à la Communauté de Communes la mise à jour du PLUI lors d'une prochaine évolution dudit Plan.

Cession délaissée de voirie à Saint-Côme-du-Mont et Houesville.

Par décision du 23 mai 2017 la commune a exercé son droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat des parcelles non bâties, 458 ZC n°87, 458 ZB n° 88, 458 ZC n°100 sises à Saint-Côme-du-Mont et 459 B n° 406 sise à Houesville, au prix de 600 €. Monsieur le Maire informe qu'un professionnel a manifesté son intérêt pour ce terrain dans le but d'y créer une piste d'entraînement dans le cadre de la préparation au permis moto. Le Conseil Municipal décide la cession de ce terrain au prix de 1 000 € et autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

Dénomination de l'impasse du lotissement Chemin du Passeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer cette impasse : Place Simone Veil.

Rénovation des monuments aux Morts. Demande de subventions.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, il y a lieu de procéder à la réfection des monuments aux morts des communes déléguées de Brévands, Houesville, les Veys et Angoville-au-Plain. Sur ce type d'opération, l'Etat à travers l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) peut apporter une aide à raison de 20 %. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement de ces opérations et réservera les crédits correspondants au budget 2018 et autorise le Maire à solliciter des aides auprès de l'Etat (Ministère de la Défense) ou tout autre partenaire.

Convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Par signature d'avenants à la convention TEPCV le 27 février et le 5 mai, la commune s'est vue notifier l'attribution des subventions suivantes :

- 24 000 € HT pour l'acquisition d'un vélo et d'un véhicule électriques pour un montant maximum de dépenses de 30 000 € HT)
- 41 600 € HT pour le remplacement de 40 à 60 points lumineux pour un montant maximum de 52 000 € maximum)
- 80 000 € HT pour la réalisation de pistes cyclables pour un montant maximum de

100 000 €.

Par une circulaire adressée aux Préfets de Région le 26 septembre, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a formulé de nouvelles exigences concernant ces conventions. Afin de pouvoir répondre aux exigences de la circulaire du 26 septembre et solliciter le versement de ces aides, le Conseil Municipal décide de confirmer l'approbation de ces opérations qui étaient inscrites au budget 2017 et autorise rétroactivement le Maire à signer ces avenants et tout document afférent à ces avenants.

Appel à projet dans le cadre du dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie.

La commune a répondu à cet appel à projet en présentant différentes opérations :

- Isolation et remplacement des menuiseries de la mairie de Carentan les Marais pour un montant éligible de 395 000 € H.T.
- Isolation et remplacement des menuiseries dans le cadre de l'aménagement de la Maison de santé qui accueillera le laboratoire d'analyse et la radiologie pour un montant de travaux de 110 000 € HT.
- Isolation et remplacement des menuiseries d'un logement communal sur la commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont pour un montant de travaux éligibles de 19 335€ HT.

Les travaux d'isolation de la mairie de Carentan les Marais sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement aux territoires Ruraux. Le Conseil Municipal approuve ces travaux et autorise le Maire à solliciter tout type de subvention et à signer tout document nécessaire.

Ouverture le dimanche des magasins de détail non alimentaire

Le Conseil Municipal propose à la majorité absolue (11 abstentions et 7 contre) de retenir les sept dimanches d'ouverture proposés par l'union commerciale : 18 février, 5 août, 21 octobre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

Convention de restructuration pour l'habitat : portage foncier par l'EPFN en vue de la cession à opérateur pour la réalisation de logements sociaux.

Par délibération du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec l'EPFN en vue d'une acquisition d'un ensemble immobilier, Place de la République, (section AE numéros 29,30,605 et 706) destiné à une opération d'aménagement. La proposition consiste en la création de 6 logements sociaux (PLS) et le maintien de deux commerces. Elle permettrait de repositionner des habitants au cœur de la ville. Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention de restructuration pour l'habitat avec l'EPFN, autorise le Maire à la signer et approuve l'inscription au budget 2018 du coût prévisionnel (78 775 €).

Attribution d'une subvention exceptionnelle en aide aux Antilles Françaises

Après le passage de l'ouragan Irma, une subvention de 1 500 € est accordée.

Admission en non-valeur. Créances irrécouvrables

Créances éteintes : budgets eau et assainissement : 3 295,79 € ; budget principal : 71,40 €
Convention de mise à disposition de personnel au SMPEP de l'Isthme du Cotentin.

Mutualisation des services : répartition des frais de personnel entre le budget ville et les budgets eau et assainissement.

Les affectations du personnel au sein du service de l'eau ont été modifiées :
Responsable technique, ville 80 %, eau 10 %, assainissement 10 %
Ingénieur environnement : ville 50 %, eau 25 %, assainissement 25 %
Agent secrétariat : ville 0 %, eau 50 %, assainissement 50 %
3 agents techniques : ville 30 %, eau 35 %, assainissement 35 %.

Personnel titulaire - Ville - CCAS convention de mise à disposition d'un adjoint technique et d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Mise à disposition de Mme Françoise Fontaine, adjoint administratif, à raison de 0,5 ETP, pour des missions de secrétariat et de Mme Murielle Lenormand, adjoint technique , à raison de 0,8 ETP, pour missions d'entretien de locaux.

Convention de mise à disposition d'un adjoint technique territorial entre la ville et le SIAEP Les Veys Catz Saint-Pellerin

Suite au départ en retraite de l'agent technique du syndicat d'eau, un agent au service de l'eau de Carentan les Marais sera mis à disposition à raison de 17 heures par semaine. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Recensement de la population 2018

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les arrêtés de désignation du coordinateur communal et du coordinateur adjoint, celui-ci effectuera ses missions sur son temps de travail, arrête à 20 le nombre d'agents recenseurs, arrête les conditions de rémunération et autorise le Maire à signer les contrats de travail à intervenir.

Questions complémentaires

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet. La commune déléguée de Les Veys employait un agent contractuel depuis juin 2015. Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet, emploi occupé par un fonctionnaire appartenant au grade d'adjoint technique territorial.

Report de l'échéance du portage foncier pour la friche Gloria - Intervention du fonds friche et du dispositif « Etude Flash ».

Réunion du 21 décembre 2017

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin - Prise de la compétence « Maison de services au Public »

Le Conseil Municipal approuve la prise de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, à compter du 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Modifications des statuts de la Communauté de Commune de la Baie du Cotentin - ajout de la base de Plein Air d'Utah-Beach comme aménagement touristique structurant.

En date du 18 décembre, des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se sont prononcés favorablement sur l'ajout de « la base de plein air d'Utah-Beach » dans la liste des aménagements touristiques structurants, reconnus d'intérêt communautaire, figurant dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Le Conseil Municipal a approuvé cette décision.

Information au Conseil Municipal.

Fermeture du commerce de la commune de Saint-Côme-du-Mont : pour sauver ce dernier commerce de la commune déléguée, Monsieur le Maire indique que les démarches seront menées par la commune : organisation de réunions en interne, négociation pour l'acquisition des murs, recherche de subventions.

Réunion du 25 janvier 2018

Débat d'orientation budgétaire 2018

Contexte du budget 2018 :

- Stabilité du périmètre de la commune nouvelle créée au 1^{er} janvier 2017
- Maintien des concours de l'Etat aux collectivités locales grâce au passage en commune nouvelle en 2016 puis en 2017
- Revalorisation des valeurs locatives de 1,24 % (taux de variation entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH))
- Incertitudes quant au produit de la taxe d'habitation suite à la mise en place d'une exonération par l'Etat
- Remboursement du capital de la dette en baisse
- Enjeux du budget 2018
- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement malgré le comportement structurellement haussier de certaines dépenses
- Maintenir un niveau d'autofinancement élevé nécessaire à la réalisation des investissements sur chaque commune déléguée

- Ne pas augmenter l'endettement de la commune

En section de fonctionnement, le DOB est prévu à 8 500 000 € en dépenses et à 9 450 000 € en recettes avec un autofinancement disponible de 2 049 244 €. En section d'investissement : travaux sur le bâtiment de la future radiologie, rénovation de l'immeuble place de la République, rénovation de la salle des fêtes de Carentan, rénovation et mise en accessibilité du cinéma, aménagement du parking du Haut-Dick, création/extension de cimetières dans les différentes communes déléguées, travaux bâtiments municipaux, rénovation des monuments aux morts de plusieurs communes déléguées, rénovation d'un logement communal à Saint-Côme-du-Mont.

Endettement : Encours au 31 /12 /2017, 7 616 705 € (9 093 546 € au 31/12/2016)
Dépenses d'investissement 2018- Autorisation d'engager, liquider et mandater 25 % des crédits ouverts en 2017.
Dans l'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % soit 1 695 271,63 €.

Demande d'adhésion au SMPEP de l'Isthme du Cotentin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération le Cotentin au SMPEP de l'Isthme du Cotentin au 1^{er} janvier 2018.

Remboursement des frais de déplacements des bénévoles de la médiathèque en cas de participation à des formations, des réunions et des achats en librairie ou retrait d'œuvre à l'arthothèque. Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de déplacement de bénévoles de la médiathèque hors du territoire communal.

Aménagement et réhabilitation de la salle des fêtes de Carentan

L'estimatif des travaux prévoit un coût de 473 130 € HT comprenant la couverture, les travaux de maçonnerie, l'électricité, les travaux de menuiserie intérieure et la peinture. L'Etat peut apporter son aide au titre de la DETR soit une aide de 150 000 € à laquelle il faut ajouter 93 135 € de récupération FCTVA. Le financement ville serait de 324 621 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le principe de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes, sollicite l'aide de l'Etat et autorise le Maire à signer tous les actes.

Aménagement de l'espace public du Haut-Dick

L'estimatif des travaux prévoit un coût de 372 000 € HT comprenant la mise en accessibilité de l'ensemble, l'aménagement de stationnements, la valorisation paysagère et l'aménagement d'un cheminement piétons et d'un cheminement vélos. L'Etat peut apporter son soutien sous forme de DETR, soit une aide de 87 100 € à laquelle on peut ajouter 73 101 € de récupération

FCTVA. Le financement de la ville serait de 285 431 €. Le Conseil Municipal approuve le principe de l'opération, sollicite l'aide de l'Etat et autorise le Maire à signer tous les actes.

Réhabilitation de l'aile de la mairie

L'estimatif prévisionnel des travaux prévoit un coût de 540 855 € HT comprenant la couverture, les travaux d'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures. Les aides, 160 000 € de DETR (Etat), 146 187 € (dispositif CEE TEPCV) et 106 466 € récupération FCTVA laissent à la ville un financement de 236 373 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le principe de l'opération, sollicite l'aide de l'Etat et autorise le Maire à signer tous les actes.

Rapport annuel 2016 du Syndicat d'Eau Potable de Sainte-Marie-du-Mont.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport. Un abonné domestique consommant 120m³ paiera 236,31 €, toutes taxes comprises, soit en moyenne 1,97 €/m³. Sur ce montant, 46 % reviennent à l'exploitant (entretien et fonctionnement), 29 % à la collectivité pour les investissements et 25 % concernent les taxes.

Convention TEPCV/Autorisation de collecte des certificats d'économie d'énergie par le parc en vue du versement de la prime.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a sollicité la commune de Carentan les Marais pour participer au programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie PRO-INNO-OS lié à la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée par le Parc et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en mai 2017. La commune a répondu favorablement à cette sollicitation en proposant au Parc de collecter et valoriser les CEE liés aux travaux suivants : réhabilitation de la mairie, maison de santé laboratoire d'analyse et radiologie, rénovation d'un logement à Saint-Côme-du-Mont. Le Parc s'engage à verser à la commune une prime telle que la commune bénéficie d'un financement de 77 % du montant des travaux éligibles aux CEE. Afin de pouvoir solliciter des subventions pour les trois projets retenus, le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux, s'engage à garantir la véracité et l'authenticité des informations et documents fournis au Parc, s'engage à présenter les preuves de ce qui a été attesté, s'engage à ne signer aucun autre engagement, la totalité des CEE sera attribuée au Parc, et autorise le Maire à signer tout engagement et convention afférente à ce dispositif.

L'usine des Maîtres Laitiers du Cotentin

Gros plan sur...



1890 Route Américaine - 50500 Méautis
www.maitres-laitiers.fr

850 SALARIÉS MLC SUR 3 SITES

- **Méautis** : 130 salariés. Hormis les 30 salariés transférés depuis Tribehou, 90% des postes sont des créations d'emploi. Produits : crèmes et beurre AOC (issus de Tribehou) & briquettes de lait pour l'export (Shanghai - Chine)
- **Valognes** : 50 salariés. Produits : fromages (3 000 tonnes / an depuis 30 ans)
- **Sottevast** : 670 salariés. Produits laitiers frais



Les briquettes de lait pour la Chine



La crème fraîche et le beurre sont désormais fabriqués à Méautis

LES POINTS DE COLLECTE DU LAIT

- 800 points répartis sur tout le département, principalement le Nord Cotentin.

LES CLIENTS

- 58 % marques distributeurs
- 35 % marque MLC
- 7 % clients industriels. Les MLC entretiennent de bonnes relations avec d'autres industriels qui peuvent leur confier des fabrications. Par exemple, Danone peut être amené à sous-traiter la production d'un produit aux MLC.

LA PRODUCTION À MÉAUTIS



Le grand bâtiment visible de la route nationale renferme du palettage.

Depuis plusieurs années, les responsables des MLC avaient l'idée d'une nouvelle usine qui se substituerait à celle de Tribehou où étaient produits la crème et le beurre AOP. Différents scénarios ont été étudiés avec des tailles d'usine différentes : fallait-il se contenter de transférer l'activité de Tribehou ou envisager plus grand ? C'est en 2013 que Jean-François Fortin, directeur général des MLC, a été en contact avec la société chinoise Synutra qui souhaitait acheter des volumes de lait infantiles en UHT (stérilisé par Upérisation à Haute Température). La société normande a alors répondu à cette demande, s'engageant à hauteur de 150 millions de litres de lait par an, soit 690 millions de briquettes.

Après un an et demi de préparation, les premiers coups de pelle ont été donnés à Méautis le 2 novembre 2015 pour une mise en route de l'usine en avril 2017. Du fait de retards dans la délivrance des autorisations administratives chinoises, la production des briquettes n'a débuté que 3 mois plus tard, en juillet. 6 lignes de conditionnement sont dédiées au lait infantile, elles fonctionnent par alternance (4 en permanence). Pour l'activité AOP (Appellation d'Origine Protégée), une baratte (production en discontinu pour un beurre certifié fabriqué à la baratte) et un butyrateur (process moderne de fabrication en continu) tout neufs sont venus renforcer le parc de machines.

A Méautis, au cœur de la zone AOP, les MLC ont investi seuls pour la réalisation de l'usine de 35 000 m², une enveloppe de 115 millions d'euros.

UN PEU D'HISTOIRE DES MLC

La coopérative des MLC est plutôt récente puisqu'elle a été créée le 1^{er} avril 1986 mais elle est en fait le fruit de 25 années de restructurations et d'abord d'une action coopérative née au début du siècle. Font, ou ont fait, partie de cette aventure les coopératives de Gréville, Benoistville, Tocqueville, Barneville, Montebourg, Quettehou, Valognes, Sottevast, Tribehou, Moyon. Des noms comme UCALMA (Union des coopératives de Nord-Cotentin) ou encore VALCO (Valognes coopérative) vous disent sûrement quelque chose. Les MLC sont nés de cette fusion de savoir-faire.

QUESTIONS À... JEAN-MARIE EUSTACHE, DIRECTEUR INDUSTRIEL



Quel a été votre parcours ?

En 5^{ème} année de faculté, j'ai obtenu mon DEA¹ en industrie laitière. Je visais le doctorat quand lors d'un job d'été en 1974 au laboratoire de Sottevast on m'a proposé le poste de responsable « qualité et développement ». Il s'agissait d'une création de poste pour un travail de recherche à mener sur un nouveau produit. Je suis resté 20 ans au service « qualité et développement ». Il y a 10 ans, je suis devenu directeur industriel.

Quels sont les atouts des Maîtres Laitiers ?

Nos usines modernisées et notre capacité de production et de stockage sont un atout indéniable. A Méautis, des espaces sont disponibles pour implanter au fil des années et faire le complément avec le site de Sottevast qui devient un peu serré. Nous nous tenons prêts pour une éventuelle opportunité. Si une proposition nous parvient, nous ne voulons pas être obligés de refuser au risque de passer à côté d'un produit intéressant et de perdre un client. Nous avons toujours réfléchi en prévoyant le futur. Aussi, nous sommes une entreprise de taille moyenne, une structure légère qui permet des circuits de décision courts et donc une réactivité qui s'évalue en heures et non en mois.

Avez-vous des craintes particulières liées à votre activité ?

Je ne suis pas inquiet, ni sur le fonctionnement global, ni sur les outils de production. La coopérative présente un chiffre d'affaire de 350 millions d'euros, le groupe MLC de 1,6 milliards d'euros. La différence, c'est notre partie distribution, « France Frais ». Nous avons une chance inouïe d'être propriétaires de cet ensemble de 120 sociétés de distribution. C'est rassurant pour la commercialisation de tous nos produits.

Rencontrez-vous des difficultés pour le recrutement ?

Le recrutement est difficile mais il est encore plus important. Même si l'usine moderne est équipée de robots et d'autres machines, dans les mains de l'opérateur se tiennent de nombreux points de qualité et de rentabilité. La surveillance et la réactivité en cas de dysfonctionnement sont primordiales, nous avons besoin d'un personnel faisant preuve de sérieux.

Nous ne recherchons pas particulièrement des hautes qualifications pour les conduites de ligne, nous faisons de la formation interne. Nous recherchons prioritairement des personnes qui s'investiront et qui développeront rapidement l'esprit de famille MLC. C'est pourquoi nous

embauchons 100 % de CDD qui deviennent CDI si nous jugeons que la personne s'est investie dans son travail et qu'elle porte les valeurs de la coopérative. Lorsque nous ne retenons pas quelqu'un, c'est un échec pour nous aussi.

Votre localisation, près de Carentan les Marais est stratégique ?

Il est important pour des dirigeants d'entreprise de sentir que l'activité qu'ils projettent sur un territoire sera bien accueillie par l'ensemble des acteurs de ce territoire et notamment des instances locales. Les relations avec Monsieur Lhonneur ont été importantes et fructueuses, elles le sont toujours. Non seulement, nous avons reçu un bon accueil mais nous avons également bénéficié d'aides administratives pour le montage des dossiers. En tant que retraité de l'industrie, Monsieur Lhonneur est un interlocuteur privilégié. Du point de vue géographique, il nous fallait être implantés dans la zone AOP c'est-à-dire que le lait doit en provenir mais aussi y être transformé. Par ailleurs, cette nouvelle usine a permis une délocalisation minime pour les salariés de Tribehou.

Vous parlez beaucoup de Jean-François Fortin...

A son arrivée aux MLC en 1976, Monsieur Fortin a défini la stratégie pour les produits. C'est très important de savoir comment faire mais avant tout il faut savoir quoi faire et c'est un des atouts que Monsieur Fortin a apportés au groupe. Il vous parlera encore mieux que moi des MLC.

¹ Le DEA : Diplôme d'Études Approfondies sanctionne la 1^{ère} année des études doctorales. C'est une année d'initiation à la recherche. Le DEA permet de s'orienter vers la recherche, la préparation d'une thèse ou encore l'enseignement. Source : <http://etudiant.aujourd'hui.fr>

LE PETIT MOT DE...

JEAN-FRANÇOIS FORTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL



En ce qui me concerne et en complément des propos de M. Eustache sur lesquels je n'ai rien à modifier, l'implantation de l'usine à Méautis correspond à l'évolution que nous voulons donner au Groupe Maîtres Laitiers du Cotentin pour les années à venir dans l'intérêt des producteurs, des salariés et de l'activité économique locale.

Je suis très satisfait de la réalisation de cet outil grâce à la compétence des personnes chargées de ce dossier, à savoir Jean-Marie Eustache et l'équipe industrielle, IDEC, les services de l'Etat sans oublier la très bonne collaboration avec les collectivités locales menées par M. Lhonneur, Maire de Carentan, que je remercie vivement.



Brasserie des Marais La bière de Carentan

La micro-brasserie Les Marais a vu le jour à Carentan en 2016. Elle produit déjà une bière mi blonde mi ambrée nommée la Norm'Ale.

Pour l'instant, d'une capacité modeste, l'entreprise crée les bases (la recette, la marque) et développe durablement la culture du houblon. En effet, elle utilise du houblon local, « du jardin », comme matière première. L'objectif poursuivi est de produire une bière valorisant le terroir des marais.

L'étape suivante est de diversifier la gamme et de produire davantage.

La bière est conditionnée en format bouteille de 75cl et 33cl.

Sylvain Leplont, ingénieur en agriculture

Site web : www.brasserielesmarais.fr

Facebook : @uBrasserielesMarais

Pierres en lumières

Contexte : la Fondation du Patrimoine et les cinq Départements normands invitent à nouveau celles et ceux qui le souhaitent à participer au festival Pierres en Lumières, samedi 19 mai 2018 au soir.

Sites archéologiques, manoirs, châteaux, églises, chapelles ou anciens monastères, ruines majestueuses, pont médiéval, bâtiments témoignant du passé industriel, monuments historiques, musées, villas et maisons de maître, mais aussi parcs et jardins, tous sont conviés à se parer de lumière et à rivaliser d'imagination

pour proposer des animations mettant en valeur ces lieux, afin de réussir cette soirée dédiée au patrimoine, dans son sens le plus large.

Carentan les Marais, cité au passé médiéval et riche de son patrimoine, participe à l'opération pour la seconde édition. Dans son programme, elle aura à cœur de faire une démonstration de son patrimoine bâti trop souvent méconnu dans une ambiance lumineuse et flamboyante.

Le samedi 19 mai : allumez votre bougie !!

La ville éclairera à la bougie son « Cœur de Ville » (Place de la République et rues adjacentes), La Mairie de Carentan les Marais mettra à disposition les bougies pour les habitants souhaitant participer à l'opération.



Un programme participatif :

- 21h00 : Concert de contre Basse par Chloé Zerger, Place de la République
- 21h30 : Spectacle « Hautement inflammable » Place de la République
- 22h00 : Déambulation du public jusqu'à la place du Valnoble pour un lâcher de lanternes célestes (à retirer sur place)



Les roses de la Manche La Solidarité à l'honneur

Les Roses de la Manche sont organisées par l'association Sports & jeunesse carentanais, en collaboration avec le Conseil Départemental de la Manche, la ville de Carentan les Marais & la Ligue contre le Cancer 50.

Les Objectifs de cette manifestation sont multiples:

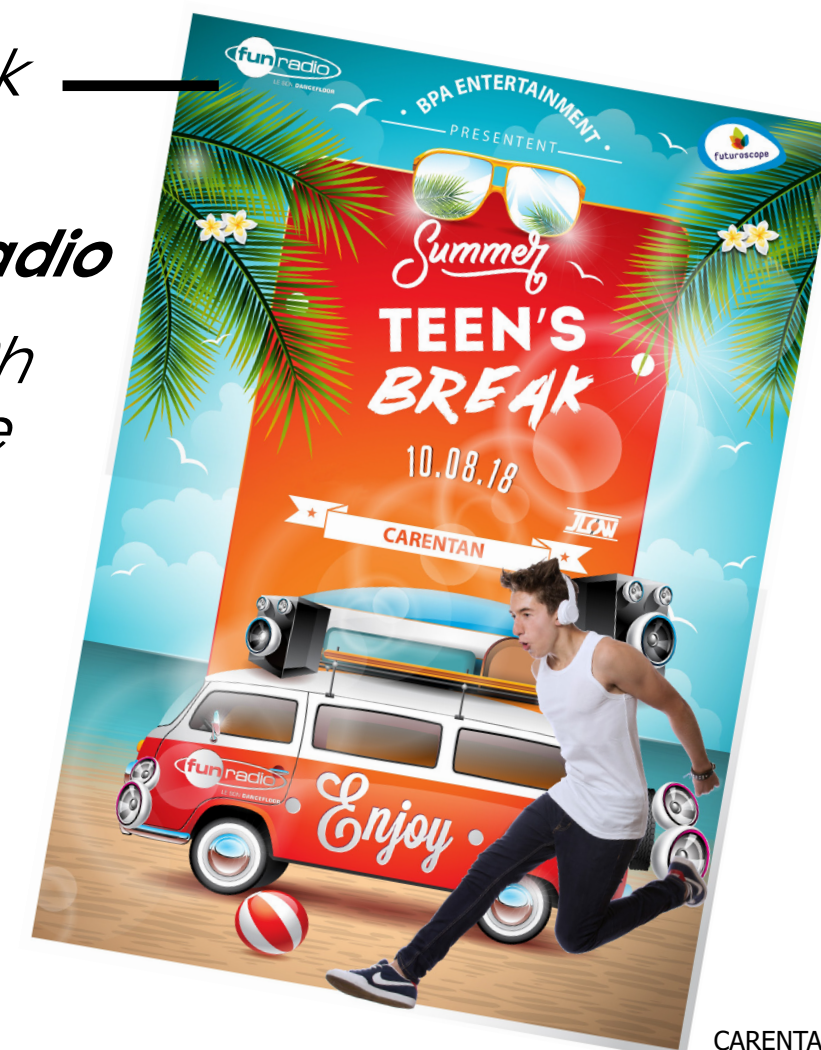
- Sensibiliser un maximum de femmes du département au dépistage du cancer du sein qui touche une femme sur neuf en France
- Promouvoir le sport-santé
- Reverser 100 % des bénéfices de l'événement à la lutte contre le cancer du sein

En 2017, ce sont 1 278 femmes qui ont pris le départ pour soutenir la cause et 10 566.09 € ont été reversés au Comité Départemental de la Manche de la Ligue contre le Cancer. Les villes de Carentan les Marais et de Saint-Hilaire-Petitville sont aux côtés du Département de la Manche pour accueillir sur leur territoire, le 23 Juin 2018, les Roses de la Manche, une randonnée / course pédestre (5km) festive et sportive au profit d'une grande cause nationale, la ligue contre le cancer.

Les objectifs 2018, plus de 2 000 participantes en soutien à la cause !

Renseignements et inscriptions
www.lesrosesdelamanche.com

Teen's break le 10 août avec Fun Radio de 21h à 00h sur le Port de Plaisance



TROPHÉE DES SPORTS



Le 16 février à la salle de théâtre, en présence de Monsieur Lhonneur, maire de Carentan les Marais, des maires délégués, des adjoints et du comité des sports de notre nouvelle commune, s'est déroulée la cérémonie des trophées des sports.

Devant un public nombreux venu les applaudir, nous recevions les lauréats des établissements scolaires et des clubs sportifs qui pratiquent la compétition.

Cet évènement, bien installé dans notre planning de manifestations, était organisé pour la 9^{ème} année consécutive par la ville. Il a pour but de mettre à l'honneur les sportifs Carentanais qui se sont illustrés l'année précédente et qui sont désignés par leur club.

Les sports de loisirs et de compétition sont des activités importantes dans notre ville avec plus de 3000 pratiquants, ce qui fait de Carentan-le-Marais un territoire sportif dont nous sommes fiers.

Le palmarès : Collège Notre-Dame : équipe
minime garçons et filles d'athlétisme ; Collège
Gambetta : équipe de gym acrobatique ;
Lycée Sivard-de-Beaulieu : équipe féminine
de Futsal ; Athlétisme Marais Carentan : Ambre
Carré et Julien Marie ; Archers des Marais :
équipe de tir nature ; CSC pétanque : William
Baillier et Quentin Lelaizant ; Tennis de table :
équipe masculine R3 ; Carentan triathlon :
Marion Rémilly et Stéphane Letondu ; Tennis
club : équipe masculine ; Canoë-Kayak : équipe
des jeunes ; Vélo club : Aurélien Plomion ;
CSC handball : équipe séniors féminine ; CSC
athlétisme : Lucile Foucher ; Gym Jeanne
d'Arc : Wessal Gardié, Lise Lefauconnier et
Pauline Lepasquier ; CSC natation : équipe de
water-polo jeunes ; CSC football : équipe U15 ;
Boxe : Matthieu Lehot.



Les gymnastes de Gambetta en démonstration lors de cette soirée des spots

La vie sportive à Carentan, c'est aussi de nombreuses manifestations qui ne pourraient avoir lieu sans la participation des services de la ville, des clubs et des bénévoles qui de manière dévouée répondent toujours présents. Soyez en tous sincèrement remerciés.

Cette manifestation était parrainée par un Carentanais d'origine, Benoît Lesoimier, ancien joueur professionnel de football et jeune retraité qui a repris une licence au CS Carentan en 2016. Benoît a reçu un trophée d'honneur pour sa carrière sportive.

Nous adressons nos félicitations aux lauréats et aux clubs qui portent haut les couleurs de Carentan à travers leurs performances.

Jacques Miclot,
Adjoint aux sports
Mickaël Montigny,
Responsable Service des Sports

BRAVO MATTHIEU



Félicitations à notre boxeur professionnel, Matthieu Lehot, qui est devenu le samedi 3 Mars à Carentan le nouveau champion de France dans la catégorie des super-plumes



TÉLÉTHON 2017



Le Téléthon, organisé par la ville de Carentan les Marais, s'est déroulé début décembre.

L'édition 2017 a encore été un bel exemple d'enthousiasme et de générosité, comme en témoigne le chèque de **24 951€** remis par Monsieur L'honneur, Maire de Carentan les Marais, à

Madame Gravey, Responsable
du Téléthon Manche.

Quelques chiffres : 6 000 crêpes confectionnées, 2 000 jacinthes vendues, 435 inscrits à la marche nocturne avec repas itinérant, 50 sociétés et associations participantes, plus de 60 bénévoles sur le terrain...



Dates à retenir

Championnat régional de gymnastique :
Le 13 mai 2018

4^{ème} Tournoi International des P'tits Irréductibles de foot :

Les 19 et 20 mai 2018

Trail de Saint-Côme-du-Mont : Le 20 mai 2018

Les Roses de la Manche :
Le 23 juin 2018

Fête du sport
Le 24 juin 2018

Criterium cyclisme :
Le 6 juillet 2018

Championnat de France Master de nage avec palmes :

Le 18 septembre 2018

Triathlon des Marais :
Le 21 octobre 2018

Téléthon :

Les 7 et 8 décembre 2018

Corrida de Noël :

Le 16 décembre 2018



L'équipe municipale en charge du Téléthon remercie tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite : les entreprises, sociétés et clubs pour leur soutien financier et logistique ; l'ensemble des associations qui ont animé le Téléthon tout le week-end par la mise en place de manifestations et de tournois ; tous les services de la ville pour leur soutien et l'aide qu'ils nous apportent et les bénévoles qui nous accompagnent avec fidélité et sans qui nos manifestations tout au long de l'année ne pourraient avoir lieu.

Nous vous donnons rendez-vous les 7 et 8 Décembre 2018 pour la 32^{ème} édition. Faisons le pari d'être encore plus nombreux.

Jacques Miclot,
Adjoint aux sports

AGENDA DES MANIFESTATIONS

NB : Quand la commune n'est pas précisée, la manifestation se tient à Carentan, commune déléguée.

Mai 2018

- ★ **Cérémonie** • 8 mai
Monument Signal et Place de la République à 11h30
- ★ **Championnat de Normandie de gymnastique** • du 12 au 13 mai
Salle du Haut-Dick
- ★ **Rallye pédestre et vélo** • 17 mai
Salle des fêtes de Brévands à 10h
- ★ **Pierres en lumières** • 19 mai
Centre-Ville - cf. page 22
- ★ **Tournoi international des irréductibles** • 19 et 20 mai
Football - Stade municipal de 9h à 18h
- ★ **Thé dansant** • 24 mai
Salle des fêtes de 14h à 18h30
- ★ **Pite/Perez/Scechter** • 24 mai
Opéra en direct au cinéma à 19h30
- ★ **Fête des voisins** • 25 mai
En fonction des quartiers - En soirée
- ★ **Méchoui** • 27 mai
Salle polyvalente des Veys - 12h30

Juin 2018

- ★ **Programme des festivités de la Libération**
Cf. brochure spéciale
- ★ **Boris Godounov** • 7 juin
Opéra en direct au cinéma à 20h
- ★ **Vide-grenier** • 10 juin
Les Avenues à Brévands
- ★ **Vide-grenier** • 17 juin
Terrain de la salle polyvalente des Veys
- ★ **Méchoui** • 17 juin
Salle des fêtes de Houesville à 12h30
- ★ **Méchoui** • 17 juin
Salle polyvalente des Veys à 12h30
- ★ **Dramma Buffa - Don Pasquale** • 19 juin
Opéra en direct au cinéma à 19h30
- ★ **Fête de la musique** • 22 juin
Terrain de jeu de Saint-Côme-du-Mont à 19h
- ★ **Les roses de la Manche** • 23 juin
Port de Plaisance à 17h30 - cf page 23
- ★ **Fête du sport** • 24 juin
Port de Plaisance à partir de 10h
- ★ **Concert de la Carentelle** • 30 juin
Théâtre à 20h30

Juillet 2018

- ★ **Critérium cycliste** • 6 juillet
Centre-Ville à 19h
- ★ **Feu d'artifice** • 13 juillet
Port de plaisance à 23h
- ★ **Dîner dansant** • 13 juillet
Salle des fêtes de Brévands à 20h



Juillet 2018 (suite)

- ★ **Peintres en Cotentin** • du 20 juillet au 6 août
Salle du Haut-Dick de 15h00 à 19h00
- ★ **Fête de l'eau** • 28 et 29 juillet
Port de plaisance

Août 2018

- ★ **Réunion hippique** • 9 août
Hippodrome de la Russie
- ★ **Teen's break** • 10 août
cf. page 23
- ★ **Réunion hippique** • 15 août
Hippodrome de la Russie
- ★ **Vide-grenier** • 19 août



Site du Normandy Victory Museum à La Fourchette, Saint-Pellerin

- ★ **Réunion hippique** • 26 août
Hippodrome de la Russie

- ★ **Comice agricole d'arrondissement** • 29 août
Foirail

Septembre 2018

- ★ **Forum des associations** • 1^{er} septembre
Salle du Haut-Dick
- ★ **Championnat de France Master Palmes** • 8 septembre
Port de plaisance
- ★ **Journées du patrimoine** • 15 et 16 septembre
Port de plaisance
- ★ **Thé dansant** • 27 septembre
Salle des fêtes de 14h à 18h30
- ★ **Fête de la gastronomie** • dates à préciser
Jardin solidaire

Octobre 2018

- ★ **Salon du livre 3^{ème} édition** • 6 et 7 octobre
Salle du Haut-Dick
- ★ **Triathlon des Marais** • 21 octobre
Port de plaisance de 10h à 17h
- ★ **Thé dansant** • 25 octobre
Salle des fêtes de 14h à 18h30
- ★ **Mange ta soupe** • du 19 au 21 octobre
Place de la République

Expo BASTOGNE 1944

L'ENFER DES ARDENNES
THE BATTLE OF THE BULGE

15 | 03 | 2018
25 | 09 | 2018

MEDIATHEQUE
CARENTAN LES MARAIS
50500 – MANCHE